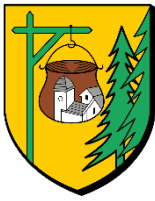


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
mignovillard
Petit-Willard – Froidefontaine – Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2017_01

Délégation de signature dans le cadre du service mutualisé du droit des sols

Le Maire de Mignovillard,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.423-1 alinéa 4,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-4-2 alinéa 8, Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2016,

Vu la convention signée en date du 15 décembre 2016, qui charge le service mutualisé des autorisations du droit des sols porté par la Communauté de commune Champagnole Nozeroy Jura en application de l'article R.423-15 b) du code de l'urbanisme,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité du service mutualisé des autorisations du droit des sols, il convient de donner délégation à Madame Bénédicte DELAURO et Monsieur Olivier SANCERNE, instructeurs du service mutualisé des autorisations du droit des sols,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En application des articles 6 et 10 de la convention précitée, le Maire délègue sa signature à Madame Bénédicte DELAURO et Monsieur Olivier SANCERNE, instructeurs, pour les actes relatifs à la consultation des personnes publiques, services et commissions intéressées.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte DELAURO et Monsieur Olivier SANCERNE ; délégation de signature est également accordée dans les mêmes conditions à Monsieur Olivier BAUNE, directeur général de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Envoyé en préfecture le 09/01/2017

Reçu en préfecture le 09/01/2017

Affiché le

Besser
Levrault

ID : 039-213903313-20170109-AM_2017_01-AI

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet et notifié aux agents recevant délégation.

Mignovillard, le 9 janvier 2017

Le Maire,

Florent SERRETTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Reçu notification du présent arrêté, le/...../.....

Signature des agents :